



**DESTINATAIRES : Médecins, infirmières praticiennes spécialisées première ligne, personnel des centres de dépistage désignés (CDD) et des centres de référence pour investigation désignées (CRID) de la région de la Chaudière-Appalaches**

**DATE : Le 2 juillet 2020**

**OBJET : Reprise des services de dépistage du cancer du sein**

---

Le ministère de la Santé et des Services Sociaux (MSSS) autorise maintenant la reprise progressive du Programme québécois de dépistage du cancer du sein (PQDCS).

La reprise se fera en trois étapes :

1. Les centres de dépistage désignés (CDD) sont autorisés depuis le 5 juin à faire les mammographies de dépistage de femmes dont le rendez-vous a été annulé en raison de la pandémie ou celles qui ont en main une lettre d'invitation ou une ordonnance médicale.
2. Reprise de l'envoi des lettres d'invitation selon l'ordre suivant :
  - a) Participantes au PQDCS de 60 à 69 ans (cette étape est débutée depuis le 22 juin en Chaudière-Appalaches);
  - b) S'ajouteront progressivement :
    - Participantes au PQDCS de 52 à 59 ans;
    - Femmes de 50 ans;
    - Non-répondantes du PQDCS de 52 à 69 ans.
3. Reprise complète du PQDCS selon l'évolution de la situation épidémiologique.

...2

Veillez noter les particularités suivantes dans le contexte de la pandémie de la COVID-19 :

- **Les femmes doivent passer leurs examens de dépistage et d'investigation dans leur région de résidence.** Il n'est donc pas possible de référer une femme de Chaudière-Appalaches pour une investigation à l'Hôpital Saint-Sacrement, par exemple;
- Autant que possible, la [trajectoire d'investigation](#) devrait rester dans le même secteur que le dépistage. Les examens, seulement offerts à l'Hôtel-Dieu de Lévis, demeurent disponibles pour toutes les femmes de la région, au besoin;
- Les mesures de prévention des infections doivent être mises en place par tous les CDD et CRID concernés (questionnaire COVID avant le rendez-vous, distanciation physique, désinfection des mains et des appareils, port du masque de procédure, etc.);
- **Les femmes qui ont eu 70 ans pendant la période de suspension du dépistage** (entre le 13 mars et le 22 juin) ne font plus partie du PQDCS et devront avoir une ordonnance médicale pour passer une mammographie de dépistage. Le suivi devra être assuré par leur médecin de famille.

Nous vous remercions à l'avance de votre collaboration qui est très appréciée en cette période exceptionnelle.

« *Signature autorisée* »

D<sup>re</sup> Julie Dufour, médecin responsable du Programme québécois de dépistage du cancer du sein (PQDCS) en Chaudière-Appalaches

M<sup>me</sup> Marie-Christine Jomphe, infirmière clinicienne coordonnatrice du PQDCS en Chaudière-Appalaches

*Contenu et diffusion approuvés par Marco Bélanger*